## COMMENTAIRE

MARC-ANTOINE KLEINPETER \*

our un praticien de l'économie bancaire, une investigation aussi complète et minutieuse que celle de Sanvi Adouyi-Dovi etMichel Boutillier ne peut que susciter un intérêt nourri.

Le descriptif introductif du système financier français, à la fois qualitatif et quantitatif, sera certainement précieux à double titre. Pour les non-résidents désireux de comprendre les particularités de notre marché national (au moins par curiosité, au mieux pour s'y implanter). Mais aussi pour tous ceux, élus, journalistes, consultants, qui s'intéressent aujourd'hui au système bancaire et dont le nombre, il faut s'en réjouir, ne cesse de grossir.

J'ai relevé que les auteurs, en présentant leurs ratios, n'ont pas voulu éluder l'ambiguité essentielle de la banque, réductible comme on le sait ni à une firme ni à un portefeuille. La question existentielle de la banque (que produit-elle?) reste ainsi en suspens, et je dirais que c'est tant mieux. La laisser dans ce non-lieu est sans doute le premier devoir de renoncement de qui « entre » dans l'économie bancaire. Même si la micro-économie traditionnelle a fourni de précieux outils de connaissance de la firme bancaire, il faut admettre que la banque, telle une diva, exige un appareil conceptuel qui ne sied qu'à elle.

La deuxième partie, avec la recherche des déterminants de la rentabilité bancaire, est bien sûr celle qui a suscité la plus grande curiosité du praticien.

En préalable, il faut relever que les estimations finalement avancées par les auteurs (après un détour peut-être un peu long dans les coulisses de la recherche) semblent « tenir ». Quelles que soient les remarques que cette modélisation soulève, il faut convenir qu'elle figurera, en tant qu'instrument prévisionnel, parmi les incontournables de la place.

Mais comme toujours lorsque l'économétrie est à l'usage, les trouvailles des auteurs ouvrent d'abord des sujets d'interrogations, des pistes de recherche.

Les remarques qui suivent sont donc évidemment à prendre comme un encouragement à poursuivre et élargir l'exploration :

— le découpage institutionnel entre banques AFB 1 et banques mutualistes et coopératives est-il pertinent? Il faudrait qu'au sein des

\* Economiste à la direction des études économiques et financières, Crédit Lyonnais.

175

Le qualificatif de banques « privées » témoigne certes d'un opportun esprit d'anticipation. Sur la période étudiée, il reste quand même un peu inadéquat.

- le « netting » de l'interbancaire répond certes à des impératifs pratiques. Mais, l'opération consistant à « solder » des créances et des dettes pour faire apparaître une situation « nette » m'a toujours laissé perplexe (pour ne pas dire méfiant). L'interbancaire peut-il se réduire à des opérations de trésorerie, c'est-à-dire limitées au très court terme ? L'excroissance de l'interbancaire, dans les années soixante-dix, amènerait à en douter. Plus récemment, le marché financier a accueilli dès 1991 des produits longs bien particuliers (les titres d'investissement) qui semblent substitutifs d'actifs interbancaires. Ce netting n'amène-t-il pas alors un biais sur la période ? ;
- une analyse séparée des commissions, comme partie intégrante du PNB, serait nécessaire. Avec le développement de la titrisation et l'évolution prévisible de la réglementation des moyens de paiement, le ratio volume des commissions/taille du bilan pourrait être promis à un développement endogène (ce problème peut sembler au moins aussi important que celui, regrettable mais insoluble, lié au hors bilan);
- en corollaire, la sortie « manquée » de la variable risque <sup>3</sup> ne tientelle pas à sa spécification ? La variance empirique du taux court cumule sans doute les effets de sens contraire : l'accroissement des commissions avec la volatilité, et la perte de marge dans la gestion de bilan. Une variance des taux longs, ou même du produit intérieur brut ou des indices boursier, ne constituerait-elle pas un candidat acceptable ? ;
- la variable « structure du bilan » sera certainement celle qui suscitera le plus de remarques. A quelle « théorie » en effet peut-elle être rapprochée ? J'y verrais pour ma part le souhait pragmatique de prendre en compte le changement du paysage institutionnel (désinter-médiation, loi bancaire...). Mais la démarche encoure alors le risque de susciter la critique habituelle et facile de toute économétrie (la critique pourrait-on dire d'Héraclite : puisqu'on ne se baigne jamais deux fois dans la même eau, il est illusoire de « couvrir » d'un formalisme unique des époques différentes) ;
- les auteurs ne cachent pas le malaise que suscite la neutralisation (« dummisation » ) de l'année 1994. Les difficultés de cette année peuvent certes difficilement s'assimiler à un choc exogène. Or il est délicat d'extraire le modèle quand l'accident arrive, mais de le maintenir quand il se prépare...;

176

Ceci expliquerait la meilleure qualité de l'estimation avec l'ensemble des banques qu'avec chaque groupe séparément.

<sup>3.</sup> Sauf quand elle est couplée au TBB qui, victime d'une obsolescence institutionnelle bien connue, ne mérite sans doute plus l'intérêt qu'il suscite encore.

- la limitation aux taux courts (taux des découverts, taux de base bancaire, TMM) et l'absence de référence au spread de maturité (taux long-taux court), utilisé pourtant dans d'autres estimations de la marge bancaire, aurait mérité une justification. La transformation de maturité, que certains considèrent pourtant comme un rôle essentiel des banques, doit-elle subir sa connotation par trop « post-keynésienne » ? ;
- enfin, il est un lieu commun de remarquer qu'une banque est gérée dans la temporalité : lissage des taux, gestion ALM, provisionnement <sup>4</sup>. Il aurait été justifié d'introduire des variables retardées, même si la carence en observations constitue évidemment un obstacle sérieux.

En espérant que ces remarques apparaissent plus constructives que critiques, il me reste à saluer ce travail, et à souhaiter qu'il donne lieu aux prolongements qu'il mérite.

177

Remarque qui concerne bien sur aussi la variable PNB, avec en particulier la discrétion laissée aux banques d'y imputer ou non les provisions.